

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2009-09-065/MJ du 2 septembre 2009 portant modification de la décision d'organisation générale de la Haute Autorité de santé

NOR : SASX0930898S

Le président de la Haute Autorité de santé,
Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;
Vu la décision n° 2008-02-004/MJ du président de la Haute Autorité de santé portant organisation générale de la Haute Autorité de santé ;
Vu la décision n° 2009-04-010/MJ du 1^{er} avril 2009 portant modification de la décision d'organisation générale de la Haute Autorité de santé ;
Vu l'avis du comité d'entreprise du 28 juillet 2009 ;
Vu l'avis du collège en sa séance du 2 septembre 2009 ;
Sur proposition du directeur,

Décide :

Article 1^{er}

La décision n° 2008-02-004/MJ du président de la Haute Autorité de santé portant organisation générale de la Haute Autorité de santé est modifiée comme suit :

1-1. A l'article 4-4-4, le paragraphe : « En liaison avec les directions et services, [...] un pôle Assistance à maîtrise d'ouvrage » est remplacé par :

« En liaison avec les directions et services, il planifie les développements et équipements et en assure la maîtrise d'œuvre. Il est composé de deux pôles :

- un pôle Infrastructure et services aux utilisateurs ;
- un pôle Applications. »

1-2. A l'article 3 :

- le deuxième tiret : « la mission Prospective et recherche » est supprimé ;
- l'article 3-2 est supprimé.

Article 2

Le directeur est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 2 septembre 2009.

Le président,
PR L. DEGOS